

FOIRE DE JARDIN

Salle des Acacias

*Salle dédiée au développement durable
et à la protection de l'environnement*

12,13 & 14 AVRIL 2024

Vendredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 19h00

Dimanche de 10h00 à 19h00



Archeos Expo sprl

+32(0)476773240 • +32(0)475753586
info@archosexpo.be • www.foiredejardin.be



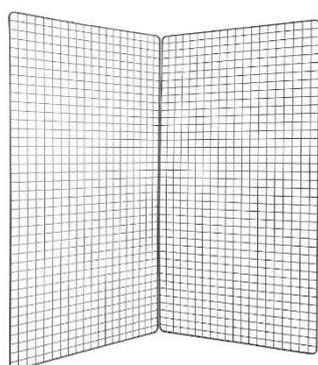
FOIRE DE JARDIN ENGGHIEN

STANDS & PRIX

1. Stands dans la salle des Acacias (hors TVA 21%) 17,00 €/m²
+ Electricité 500 watt + Chauffage (obligatoire) 35,00 €
*Profondeur 2,50m (centre de la salle) ou 3,00m (pourtour de la salle) et largeur suivant les besoins et disponibilités.
Surface minimum louée 7,50 m² (2,50 x 3,00m) soit 127,50 € ou 9m² (3,00 x 3,00) soit 153,00 €.*
2. Options (hors TVA 21%):
 - + Stands en coin 30,00 €
 - + Location de table + caution 20,00 € en cash sur place à l'installation 7,00 €/pc
 - + Location de double-grille (2 maximum) + caution 20,00 € en cash sur place à l'installation 14,00 €/pc
3. Divers (à commander séparément par mail ou sur place):
 - Invitations (TVA 6% inclus) 4,50 €/pc
 - Lot de 10 sacs réutilisables « Foire de Jardin » (TVA 21% inclus) 8,00 €/lot



Salle des Acacias



Double-grille d'exposition



Sac réutilisable « Foire de Jardin »

Faites-vous connaître dans votre région !



Le thème de la salle s'élargit, les thérapeutes et les Asbl de la région se réunissent pour faire découvrir au public tout ce qui est à leur disposition pour prendre soin d'eux. Nous ouvrons les portes de la salle à tout exposant qui propose un outil ou une technique qui permet de tendre vers une meilleure qualité de vie :

- Protection de l'environnement, jardinage écologique, Produits éco-responsables, « Récup » et naturels, Zéro-déchets
- Ateliers créatifs,
- Objets en rapport avec le bien être, pierres naturelles, huiles essentielles, encens, ...,
- Alimentation saine, naturelle, bio et « Slow Food »,
- Espace Wellness, relaxation et méditation.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde » Gandhi.



Ensemble vers le changement ! Vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement.

L'intérêt et la qualité des échanges avec les visiteurs des années précédentes a renforcé notre enthousiasme. Nous vous préparons une édition riche de partage et de découvertes dans l'univers du bien être et du changement de nos habitudes de consommation (zéro-déchets, respect de l'environnement, ...).

Pour les exposants, venez vous faire connaître dans votre région et rencontrer un public en recherche d'une meilleure qualité de vie. Artisan du bien être, producteur de produits sains et de qualité, acteur du changement en marche de la région d'Enghien et alentour, venez partager avec nous vos outils et votre savoir être.

C'est dans la magnifique salle des acacias de 900m² que vous serez confortablement installé.

L'espace sera reparti en 2 axes :

Le coin des ateliers et conférences, où vous aurez la possibilité de faire tester le public.

La place des exposants, où vous pourrez installer un stand avec les produits que vous souhaitez vendre en rapport avec le thème du respect de l'environnement et du bien être.

Profitez de cette belle opportunité pour vous faire connaître dans votre région.

Vous souhaitez informer sur des thèmes qui touchent la santé, la rencontre avec ses émotions, l'habitat sain, ou toute autre sujet qui touche au bien être, et respect de l'environnement, venez partager votre passion.

Vous animez des ateliers de groupe et vous souhaitez faire tester le public présent lors de l'évènement, soyez les bienvenus.

Consommer moins, consommer mieux

Vous vendez des produits susceptibles d'améliorer le quotidien du consommateur dans une optique de sensibiliser le public à consommer moins, consommer mieux, soyez des nôtres.

Les jeunes ne seront pas oubliés, si ce public fait partie de votre public cible, un espace leur sera consacré. Nous sommes à l'écoute de vos propositions d'ateliers.



FOIRE DE JARDIN ENGHIEU

FICHE TECHNIQUE

- L'événement :** 19^{ème} Foire de Jardin du Château d'Enghien
- Dates :** 12, 13, 14 avril 2024
- Lieu :** Parc du Château d'Enghien
- Situation :** Dans un des plus grands et des plus beaux parcs de Belgique, ancienne propriété des Ducs d'Arenberg puis des Barons Empain. Sur l'autoroute A8 Sortie N°26 : Bruxelles – Ath – Tournai - Lille. Enghien est facile d'accès : Bruxelles 38 km, Mons 33 km, Gand 55 km, Ath 15 km, Tournai 50 km, Lille 80 km, Valenciennes 70 km, Bruges 80 km...
- Emplacements :** Stands dans la salle des Acacias réservés à la protection de l'environnement, au jardinage écologique, au bien être, aux produits éco-responsables, « Récup », « Handmade » et naturels « Slow Food » ainsi qu'aux ateliers et conférences.
- Pour les autres produits, les stands en extérieur sont principalement disséminés dans le parc. Les stands couverts sont dans les écuries ou sous des tentes. Les stands dans le château sont réservés aux « artisans ».*
- Parking :** Très vaste parking gratuit fléché dès la sortie N°26 de l'A8. Parking réservé aux handicapés à l'entrée centre-ville.
- Horaire :**
Vendredi de 14h00 à 19h00
Samedi et dimanche de 10h00 à 19h00
- Installation :**
Jeudi 11 avril : de 09h30 à 19h00 avec accès des véhicules.
Vendredi 12 avril : de 09h00 à 13h30 avec accès sans véhicule: uniquement finition des stands avec véhicules en dehors du parc.
Attention : à 13h30 les portes d'accès seront fermées, l'accès aux véhicules dans le parc est formellement défendu durant les heures d'ouverture du salon (surveillé par le personnel du parc). L'accès des véhicules se fait uniquement par l'entrée Ville.
Aucun véhicule ne pourra rester garé dans le parc.
- Remballage :**
Dimanche 14 avril de 19h00 à 23h00
Lundi 15 avril de 09h30 à 16h00 précises
- Electricité/chauffage :** Obligatoire et payant 35 € pour 500 watt.
- Marchandise :** Produits naturels, respectueux de l'environnement et en relation avec le bien être.
- Enfants :** Animation gratuite prévue pour les enfants le samedi et le dimanche.
- Réservation :** Plus aucun stand ne sera réservé sans le paiement d'un acompte de 50% minimum dans les 10 jours qui suivent la réservation. Sans acompte, les stands pourront être reloués sans que l'organisateur ne doive prévenir l'exposant. Plus aucun chèque ne sera accepté.
- Pénalité :** Le solde du paiement des stands devra nous parvenir **15 JOURS** avant le début de la foire afin de nous permettre de finaliser les facturations.
Attention : les paiements tardifs nous occasionnent d'énormes frais administratifs. Dorénavant, les stands non payés à temps seront majorés d'une somme de **50,00 €**.
- Information :** Archeos expo sprl
Rue de Stalle 175 - 1180 Bruxelles
+32 (0)476 77 32 40
info@archosexpo.be
<http://www.foiredejardin.be>



FOIRE DE JARDIN ENGHIEU

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE (l'organisateur): ARCHEOS EXPO SPRL - Rue de Stalle 175 - 1180 Bruxelles

Tél: 02/3322747 - GSM: 0476/773240 OU 0475/753586 - E-mail: info@archeosexpo.be - www.foiredejardin.be

TVA: BE0456911867 - FORTIS: 001-2681501-12 - Code IBAN: BE19 00126815 0112 - Code BIC: GEBABEBB

ET (l'exposant):

Nom : _____ N° TVA : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Fax : _____ GSM : _____

E-Mail : _____

Site Web : _____

Facebook : _____

Instagram : _____

N° de plaque(s) véhicule(s) : _____

Evènement: 19^{ème} Foire de Jardin au château d'Enghien

Durée de la foire et de la location: 12, 13 et 14 AVRIL 2024

Loyer: les stands reviennent chacun à :

Dimensions : m X m = m²

MONTANTS :

Stand dans la salle des Acacias.....	€	(17,00 € / m ²)
Electricité (500 watt) + Chauffage.....	35,00 €	(Obligatoire)
Stand sur coin	€	(Supplément de 30,00 €)
Location table.....	€	(7,00 € par table)
Location double-grille	€	(14,00 € par double-grille – 2 max)
Divers	€	

Total H.TVA..... €

TVA 21%..... €

TOTAL TVA inclus..... €

Réservation: Lors de la signature du présent contrat, un acompte de **50% minimum** sur le prix de la location (prix TVA inclus et autres frais compris) sera payé à l'organisateur dans les 10 jours qui suivent la réservation. Le solde sera payé au plus tard 2 semaines avant la foire et impérativement avant le montage du stand. **Les stands non payés à temps seront majorés d'une somme de 50,00 € pour les frais administratifs.** Sans acompte, le stand pourra être reloué sans que l'organisateur ne doive prévenir l'exposant. Tout montant impayé à son échéance sera d'une part, à titre de clause pénale, augmenté de 50% (cinquante pour cent) avec un minimum de 250 € (deux cent cinquante €), et d'autre part, fera courir de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 15% l'an sur le montant total de loyers dus (taxes et charges comprises), à partir de l'échéance de paiement jusqu'à la date de paiement intégral et effectif. Tout paiement (**2 paiements maximum**) devra être effectué par virement au compte **IBAN: BE19 00126815 0112 (BIC GEBABEBB) d'Archéos-Expo SPRL** ou en espèces à l'organisateur. **Notez dans la communication le nom d'inscription.**

Je verse l'acompte **dans les 10 jours** en espèces par virement.

Je verse le solde **avant le 29 mars** en espèces par virement.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières et m'engage à m'y conformer.

Je joins impérativement le descriptif des articles présentés et la fiche d'informations pour le site internet au présent contrat.

Je désire recevoir par courrier l'affiche et les flyers.

Veillez nous renvoyer l'original de ce contrat complété, daté et signé.

Date : : / / 2024

L'organisateur

L'exposant (Nom & Prénom)



FOIRE DE JARDIN ENGHIEU

FICHE D'INFORMATION POUR SITE INTERNET

Indiquez les coordonnées que vous désirez voir apparaître dans la liste des exposants sur le site internet en suivant strictement les instructions ci-dessous (pas de catalogue imprimé) :

- **4 lignes gratuites de 50 caractères maximum par ligne (espace inclus)**
- Les 3 premières lignes sont imposées pour : le Nom du stand, Produit ou Activité et 1 seul N° de GSM
- 1 ligne optionnelle pour le Site web ou Page Facebook (adresse cliquable)
- Ne pas combiner plusieurs informations sur une même ligne (1 seule information par ligne).

Informations imposées :

Nom du stand	
Produit ou Activité	
N° de GSM	+32(0)

Information optionnelle :

Site web ou Facebook	
-----------------------------	--

Archeos Expo SPRL

Rue de Stalle, 175 - 1180 Bruxelles

0476/773240 - 0475/753586

www.archeosexpo.be

info@archeosexpo.be



FOIRE DE JARDIN ENGGHIEN

FICHE D'INSCRIPTION

Conférences et ateliers

Nom : _____

Prénom : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____

Profession : _____

Je propose une conférence

Thème : _____

Je souhaite présenter ma conférence fois (maximum 3)

Je suis disponible le vendredi samedi dimanche

La durée des conférences est de maximum 45 minutes.

Je propose un atelier

Thème : _____

Je souhaite présenter mon atelier fois (maximum 5)

Nombre maximum de participants :

Pour un public d'enfants d'adultes les deux

Je suis disponible le vendredi samedi dimanche

La durée des ateliers est de maximum 30 minutes.

A la demande : Atelier en extérieur.



FOIRE DE JARDIN ENGHIEU

DESCRIPTIF DES MARCHANDISES PRESENTEES

Nom du stand

CATÉGORIE DE PRODUITS

Produits locaux, éco-responsable, zéro-déchets

Jardinage sans pesticides

Alimentation saine

Produits de soins naturels

Pierres et cristaux, bien être

Conférences

Ateliers créatifs

Autre :

LISTE DES ARTICLES PRÉSENTÉS

1°	
2°	
3°	
4°	
5°	
6°	
7°	
8°	
9°	
10°	
11°	
12°	
13°	
14°	
15°	

Toutes marchandises non conformes ou non prévues, pourraient être retirées de la vente, sans que l'exposant puisse se retourner contre l'organisateur.

Archeos Expo SPRL

Rue de Stalle, 175 - 1180 Bruxelles

0476/773240 - 0475/753586

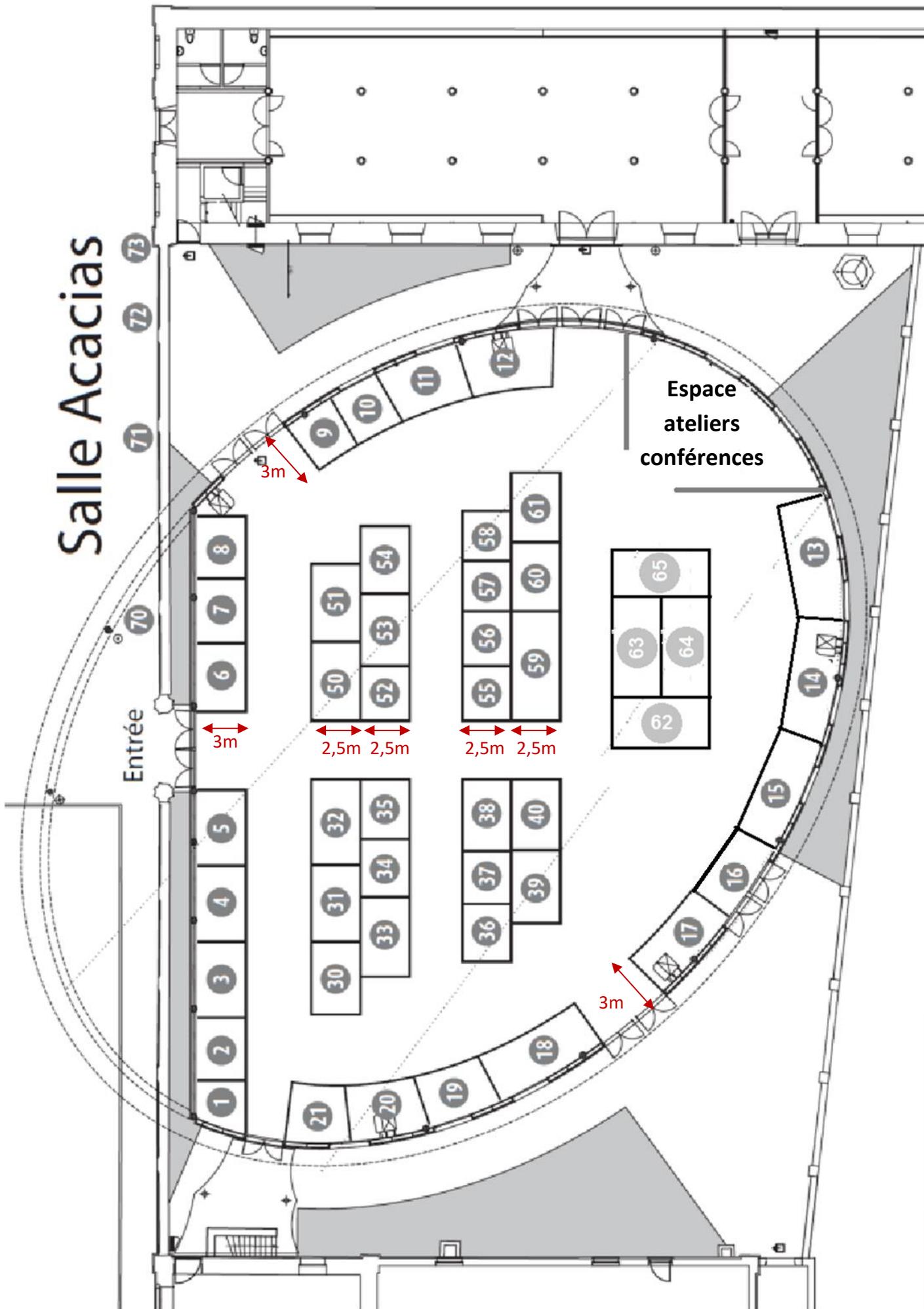
www.archeosexpo.be

info@archeosexpo.be

Remarque / Suggestion :



Salle Acacias



CONDITIONS GENERALES

Art. 1 - Conditions de participation :

La manifestation est réservée aux négociants professionnels et en possession d'un registre de commerce en Belgique ou dans leur pays d'exploitation. L'exposant s'engage à : - être présent sur son stand durant les heures d'ouverture au public - à sommer la présentation de son Stand (savoir, notamment : tréteaux, tringles, rien ne sera exposé à même le sol), et à veiller à la cuisine des pièces exposées sous le contrôle de l'organisateur qui aura le pouvoir de retirer les pièces qu'il estimera de qualité insuffisante.

Art. 2 - Objet du contrat :

Les lieux loués sont parfaitement connus de l'exposant qui, après les avoir examinés dans tous leurs détails, en compagnie de l'organisateur, a constaté qu'ils étaient en parfait état locatif. Il s'engage à les restituer dans le même état à sa sortie, et après avoir procédé à leur nettoyage et à l'enlèvement des poubelles. A défaut, l'exposant se verra facturer les frais de nettoyage de son emplacement (trente euro + TVA). L'exposant veillera à se conformer en toutes circonstances au(x) règlement(s) d'ordre intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Art. 3 - Loyer :

L'organisateur attire l'attention de l'exposant sur le fait que le loyer sera dû même en cas d'inoccupation des lieux loués par l'exposant.

Art. 4 - Délivrance des lieux loués :

Dans l'hypothèse où, par suite d'incendie, tempête, de guerre, d'émeute, d'attentat, d'explosion, de calamité publique, de cas de force majeure, ou de tout autre empêchement irréversible dans un temps bref, rendant impossible l'obligation de l'organisateur de respecter totalement ou partiellement son obligation de délivrance des lieux loués, sa responsabilité ne pourrait en aucun cas être engagée. Il ne serait redevable d'aucune indemnité de ce chef, et toute somme payée à l'organisateur par l'exposant en exécution du contrat de location lui resterait acquise.

Si le salon est annulé pour cause de pandémie,

-de 6 semaines à 15 jours avant la foire : l'organisateur gardera un montant de 15% de la facture de l'exposant,

-15 jours avant la foire, l'organisateur gardera un montant de 20% de la facture de l'exposant,

-la semaine de l'installation, l'organisateur gardera la totalité du montant du stand dû.

Art. 5 - Cession et sous-location :

L'exposant ne pourra en aucun cas ni céder, ni sous-louer les lieux loués, que ce soit en tout ou partie, sans l'accord spécial et écrit de l'organisateur.

Art. 6 - Sécurité, assurances, accidents, responsabilités :

A/ L'exposant s'engage à respecter, pendant toute la durée de la location, les lois et les règlements sur la sécurité du travail, l'hygiène, la salubrité et la protection des lieux contre l'incendie et contre toute autre source de dommage, ainsi que tous règlements généraux et/ou particuliers de la manifestation à laquelle il participe dont il reconnaît avoir pris connaissance. Les issues de secours, extincteurs, bouches d'incendie, notamment, devront en permanence rester libres d'accès. L'exposant est tenu d'apporter sur son emplacement un extincteur d'incendie à date non périmée d'une capacité de 1 kilo et en ordre de bon fonctionnement.

B/ Un gardiennage sera assuré en dehors des heures d'ouverture de la foire, afin de limiter les risques de vols dont l'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable. Pendant toute la durée de la location, y compris en dehors des heures d'ouverture de la foire, l'exposant sera responsable de sa propre marchandise. Il déclare expressément et sans réserves renoncer à mettre en cause la responsabilité de l'organisateur en cas de perte, de vol ou de tout autre dommage dont il serait victime, même en dehors des heures d'ouverture de la foire, et même si l'organisateur s'avérait responsable du dommage qui lui aurait été causé. Il déclare expressément renoncer sans réserves, également à tous recours éventuels contre celui, celle ou ceux ayant organisé la manifestation (autres que « l'organisateur » au sens du contrat de location) pour la participation à laquelle les lieux précités lui ont été donnés en location, ainsi qu'à tous recours contre les copropriétaires, colataires ou occupants du bâtiment dont il occupe un ou plusieurs emplacements, et contre toute personne participant à la manifestation, dirigeant(s), responsable(s), administrateur(s) de la manifestation, visiteurs, ou préposes de ces personnes ou organismes, et ce, même si ceux-ci s'avéraient être responsables du dommage qui lui aurait été causé.

C/ L'exposant s'assurera en R.C. contre tout dégâts qu'il pourrait occasionner à l'organisateur ou à tout tiers. L'exposant devra pouvoir produire à l'organisateur, à sa demande, son contrat d'assurance R.C., et la preuve du paiement de la prime afférente à cette police. L'exposant déclare expressément et sans réserves renoncer à tous recours contre l'organisateur en cas de dommage causé à un tiers.

D/ L'exposant déclare renoncer sans réserves à tous recours contre l'organisateur en vertu des articles 1386 et 1721 du-Code civil et de tous dommages causés, par cas fortuit, force majeure ou faute d'un tiers. Aucun recours ne pourra notamment être exercé contre l'organisateur en cas d'arrêt accidentel du chauffage, de la distribution d'eau chaude, du gaz, des eaux, de l'électricité, de l'ascenseur éventuel ou du monte-charge éventuel. En cas d'accident, l'exposant s'engage à en informer d'urgence l'organisateur. L'organisateur ne répondra du chômage ou du mauvais fonctionnement des services et appareils desservant les lieux loués que s'il est établi qu'en ayant été avisé, il n'a pas pris aussitôt que possible, toute mesure en son pouvoir pour y parer. L'exposant souffrira les réparations et améliorations nécessaires ou utiles dans les lieux loués et les autres dépendances de l'immeuble sans pouvoir réclamer à l'organisateur aucune indemnité quel qu'en soit la durée.

E/ En cas d'évacuation générale, l'exposant se conformera aux directives de l'organisateur, des pompiers et, le cas échéant, de celui, celle ou ceux ayant organisé la manifestation (autres, que « l'organisateur » au sens du contrat de location).

Art. 7 - Remballage :

Dans l'hypothèse où l'exposant n'aurait pas libéré son emplacement à l'expiration du contrat de location, l'organisateur sera en droit de le faire expulser, lui, les siens, et tous ceux qui seraient sur les lieux, et à faire évacuer les meubles et effets mobiliers qui s'y trouveraient; dans ce cas, l'exposant sera tenu de payer à l'organisateur, sur présentation de la facture, les frais ainsi occasionnés; il lui sera également redevable d'une indemnité 125 € (cent vingt-cinq euro) par jour de retard de libération des lieux. L'exposant renonce d'ores et déjà à tout recours contre l'organisateur en cas de dommage cause du fait de l'évacuation ou du déplacement de ces objets ou effets-mobiliers.

Art. 8 - Electricité :

L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout branchement qui ne serait conforme à la législation et à la réglementation sur les installations électriques. L'exposant sera tenu de se conformer aux normes existant en matière d'éclairage électrique.

Art. 9 Compétence :

En cas de litige les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront seuls compétents.

Art. 10 - Dépens

En cas de litige tous droits et amendes qui pourraient résulter des présentes seront supportés par la partie succombante.